

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 126 (2005)
Heft: 8

Buchbesprechung: Lu pour vous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les abeilles et les socialistes

(suite)

Sans rire, le *Peuple* conclut: Avis à notre ministre des finances.

Rien que ça; et voilà nos vaillantes ouvrières accusées d'être des voleuses, et leurs propriétaires des receleurs!

Ceci prouve une fois de plus que la calomnie s'attaque à tout le monde, et même à la petite bête.

Les abeilles butinent indifféremment sur toutes les fleurs, la ruche est une petite république universelle, qui ne se soucie que d'augmenter les provisions de son familistère sans s'inquiéter autrement des limites du voisin ou des frontières du pays. Elles ont pour constants ennemis, les gros vents, la grande sécheresse et les fortes pluies, ce qui est amplement suffisant pour entraver le labeur d'un si petit animal.

L'apiculteur doit veiller attentivement à ce que ses abeilles ne périssent pas de faim en hiver, et quand les intempéries successives les empêchent de sortir pendant la bonne saison, il faut encore suppléer à l'absence de nourriture. Vents, plies ou sécheresses sont quelques fois si inexorables que la récolte est absolument nulle, et il faut nourrir, nourrir encore et sans répit, jusqu'à l'an prochain, ce qui est très coûteux.

Limitée ainsi, la récolte par les courageuses butineuse dans les prés fleuris, ne dure fructueusement que deux ou trois semaines dans les bonnes années, et parfois quelques jours seulement.

En Angleterre, il a été fait une expérience aussi intéressante que concluante:

Sur un champs de trèfle, on a étendu une gaze légère pour empêcher les abeilles d'y butiner; ce trèfle stérile, n'a produit aucune graine.

Sans les abeilles, le miel qui se trouve dans le calice des fleurs serait perdu, ne profiterait à personne, et seule la recherche de ce miel permet encore aux fleurs visitées par elles d'accomplir toute leur destinée, qui est la reproduction de l'espèce, par la graine. C'est donc un double et utile travail que les admirables butineuses exécutent avec leur langue, et je défie le plus fûté des journalistes d'en faire autant avec la sienne, si affilée soit-elle.

Le correspondant du *Peuple* de Genève éprouve la crainte que l'on trouve baroque son idée de mettre un impôt sur les abeilles. Jamais de la vie! Cela augmenterait et ferait prospérer les fabriques de miel de glucose à base d'amidon, appelé miel d'hôtel; ces fabriques peuvent produire toute l'année malgré vents et marées pour le plus grand bénéfice des gens anémiés, enrhumés ou... constipés.

Du reste, les impôts sont comme le sucre, ils doivent augmenter sans trêve, aussi j'en proposerai encore un à la sollicitude de notre président à nos destinées financières cantonales.

Au printemps, c'est en butinant sur les fleurs que les abeilles fécondent les arbres fruitiers, elles procurent ainsi au paysan propriétaire de ces arbres, un gain illicite, auquel son propre travail ne lui donne aucun droit.

Est-ce que cela ne mérite pas un nouvel impôt pour protéger efficacement l'agriculture qui nage dans l'opulence?

Elle ne demande que cela.

Mlle L. DESQUARTIERS

(A suivre)